

**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**N° 034
24 octobre 2023**

PROCÈS-VERBAL de la trente-quatrième (34^e) séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Chênes, tenue le mardi, 24 octobre 2023, à 19 h 30, au siège social du CSS des Chênes (*Immeuble Saint-Frédéric*), salle multifonctionnelle, 457 rue des Écoles, Drummondville, sous la présidence de madame Annie Boileau.

APPEL DES PRÉSENCES

PRÉSENCE (P) ABSENCE MOTIVÉE (M)

Membres représentant les parents :

M^{me} Myriam Vigneault, représentant des parents – District 1 (P)
M^{me} Annie Boileau, représentante des parents – District 2 (P)
POSTE VACANT, représentant des parents – District 3
POSTE VACANT, représentant des parents – District 4
M. Jean-Claude Massé, représentant des parents – District 5 (P)

Membres représentant le personnel :

M. Ghislain Rheault, représentant du personnel d'encadrement (P)
M. Stéphane Guilbert, représentant des directions d'établissement (P)
M. Ugo Martin, représentant du personnel enseignant (P)
M^{me} Vickie Jutras, représentante du personnel professionnel (P)
M^{me} Nancy Robitaille, représentante du personnel de soutien (P)
M. Yves Hébert, représentant du personnel d'encadrement (P)
(*Sans droit de vote*)

Membres représentant la communauté :

M^{me} Isabelle Meilleur, personne ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines (P)
M. Bernard Gagnon, personne ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles (P)
M^{me} Karen Lamothe, personne issue du milieu communautaire, sportif ou culturel (P)
M. Martin Dupont, personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires (M)
M. Frédéric Jutras Komlosy, personne âgée de 18 à 35 ans (M)

PRÉSENCES : 12
ABSENCES : 02
TOTAL : 14

SONT AUSSI PRÉSENTS

M. Lucien MALTAIS Directeur général
M. Normand PAGE Secrétaire général et directeur du Service des communications

Ouverture de la séance à 19 h 30.

1. VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET VÉRIFICATION DU QUORUM

On confirme que la procédure de convocation à la présente séance ordinaire a été respectée, par la convocation des membres du conseil et la transmission des documents afférents.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- Points de l'agenda de consentement
- Inscription des questions diverses

3. Période à la disposition de l'assistance

4. Rapport du directeur général du Centre de services scolaire des Chênes

5. Agenda de consentement

5.1 Dispense de lecture et adoption des procès-verbaux suivants :

- Séance ordinaire du 29 août 2023 (No 32)
- Séance extraordinaire du 11 octobre 2023 (No 33)

5.2 État des taxes scolaires impayées relatif à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes

6. Dossiers de décision

6.1 État financier 2022-2023 et rapport de l'auditeur indépendant

6.2 Report des surplus et déficits pour les écoles primaires, secondaires, centre de formation professionnelle et formation générale adulte

7. Dossiers de discussion, d'analyse et d'information

7.1 Rapport des comités

7.1.1 Rapport du comité de gouvernance et d'éthique

7.1.2 Rapport du comité de vérification

7.1.3 Rapport du comité des ressources humaines

7.1.4 Rapport du comité consultatif du transport

8. Questions diverses

9. Prochaines rencontres et prochains travaux

9.1 Prochain atelier : Mardi, 12 décembre 2023, 18h00

9.2 Prochaine séance du Conseil : Mardi, 12 décembre 2023, 19h30

Levée de la séance

**Évaluation de la rencontre par les membres du conseil d'administration
(Sortie du directeur général et du secrétaire général)**

RÉSOLUTION CA : 3003 / 2023

Il est proposé par M. Bernard Gagnon et appuyée par M^{me} Myriam Vigneault d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

3. PÉRIODE À LA DISPOSITION DE L'ASSISTANCE

N/A

4. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES CHÊNES

M. Lucien Maltais aborde des éléments suivants lors de la présentation de son rapport :

- Mise en œuvre du plan d'engagement vers la réussite
- Suivi des chantiers et dossiers
- Situations particulières et autres rencontres

Mise en œuvre du plan d'engagement vers la réussite :

- Adoption du plan de mise en œuvre incluant un plan d'action sera révisé annuellement
- L'élaboration des projets éducatifs des établissements
- Secondaire, FGA, FP (adoption vers décembre, mais retards possibles)

Lancement du PEVR (Médias sociaux et vidéo)

Rencontre du comité d'engagement pour la réussite des élèves afin de travailler le plan de mise en œuvre du PEVR

Début des rencontres de supervision des directions d'établissement

Suivi des chantiers et dossiers

- Négociations nationales
- Ressources matérielles
 - École E
 - Lefebvre
 - Marie-Rivier-palestre
 - St-Étienne
 - Incendie de Paul-Rousseau
 - St-Bonaventure

Situations particulières et autres rencontres

- Le 6 septembre-conférence de presse de la rentrée
- Consortium Formation-énergie Mauricie-CQC
- Conseil général de la FCSSQ
- Lancement du PEVR
- Plusieurs sollicitations pour l'offre de services au secondaire
- CA du CPNCF
- Comité consultatif de gestion (priorités de l'année et plan d'action du PEVR)

- Rencontre du comité de répartition des ressources (priorités de l'année et surplus des établissements)
- CA de l'association des directions générales scolaires du QC
- CA extra le 11 octobre
- Quelques forums des DG (pénurie, plan violence, négociations...)

5. AGENDA DE CONSENTEMENT

5.1 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX SUIVANTS:

- Séance ordinaire du 29 août 2023 (No 32)
- Séance extraordinaire du 11 octobre 2023 (No 33)

5.2 ÉTAT DES TAXES SCOLAIRES IMPAYÉES RELATIF À LA VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES (Service des ressources financières)

En vertu de l'article 340 de la L.I.P., le conseil d'administration doit approuver l'état des taxes scolaires impayées.

Cet état sera transmis au secrétaire-trésorier de la municipalité concernée afin de compléter les informations nécessaires pour procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes.

RÉSOLUTION C.A : 3004 / 2023

CONSIDÉRANT que toute action en recouvrement de la taxe scolaire contre un propriétaire se prescrit trois ans à partir de son exigibilité ;

CONSIDÉRANT que la liste déposée permet d'entamer les mesures de recouvrement ;

- Il est proposé d'approuver l'état des taxes scolaires impayées relatif à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes, état faisant partie intégrante de la présente résolution.

Sur proposition de M^{me} Annie Boileau appuyé par M. Stéphane Guilbert, il est résolu d'adopter sous le numéro de **résolution C.A. : 3004 / 2023**, les items à l'agenda de consentement :

- Séance ordinaire du 29 août 2023 (No 32)
- Séance extraordinaire du 11 octobre 2023 (No 33)
- État des taxes scolaires impayées relatif à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

6. DOSSIERS DE DÉCISION

6.1 ÉTAT FINANCIER 2022-2023 ET RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Conformément à l'article 286 de la Loi sur l'instruction publique, la direction générale soumet l'état financier et le rapport du vérificateur externe au conseil d'administration.

Un résumé explicatif de l'état financier accompagne la présente.

Un avis public sur ce sujet fut donné conformément aux dispositions de cette loi.

Une opinion avec réserve a été émise pour la nouvelle norme comptable SP 3280 - Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.

Le gouvernement s'est engagé à subventionner la valeur des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ayant pris naissance avant le 1er juillet 2022 ainsi que les sommes requises afin de pourvoir aux révisions de ces obligations et aux dépenses de désactualisation et d'indexation liées à ces obligations. Cette subvention est comptabilisée en conformité avec la norme sur les paiements de transfert.

RÉSOLUTION : 3005 / 2023

Il est proposé par M. Bernard Gagnon et appuyé par M. Ghislain Rheault d'accepter le rapport de l'auditeur indépendant, document joint faisant partie du présent procès-verbal et l'état financier du Centre de services scolaire des Chênes, pour l'année 2022-2023 tel qu'il est résumé ci-après :

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU SURPLUS ACCUMULÉ		
Exercice terminé le 30 juin		
	2023	2022 (redressé)
REVENUS		
Subvention de fonctionnement du MEQ	197 539 429 \$	166 404 967 \$
Subvention d'investissement	21 149 523 \$	121 \$
Autres subventions et contributions	1 088 415 \$	1 664 199 \$
Taxe scolaire	10 822 862 \$	10 544 710 \$
Droits de scolarité et frais de scolarisation	1 864 313 \$	1 325 364 \$
Ventes de biens de services	14 598 606 \$	12 327 436 \$
Revenus divers	2 960 608 \$	1 705 692 \$
Amortissement de la subvention d'investissement reportée	21 684 074 \$	10 961 374 \$
TOTAL DES REVENUS	271 707 830 \$	204 933 863 \$
CHARGES		
Activités d'enseignement et de formation	105 842 292 \$	98 301 503 \$
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	54 600 604 \$	50 999 516 \$
Services d'appoint	23 146 176 \$	20 137 709 \$
Activités administratives	7 314 702 \$	7 313 091 \$
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	25 037 211 \$	23 807 244 \$
Activités connexes	22 244 802 \$	6 858 627 \$
Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	762 171 \$	483 625 \$
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	(900) \$	(2 135 307) \$
TOTAL DES CHARGES	238 947 058 \$	205 766 008 \$
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE LIÉ AUX ACTIVITÉS	32 760 772 \$	(832 145) \$
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS AU DÉBIT DE L'EXERCICE DÉJÀ ÉTABLI	22 559 795 \$	21 694 899 \$
Redressements avec retraitement des exercices antérieurs	(29 708 865) \$	(28 011 824) \$
Solde redressé	(7 149 070) \$	(6 316 925) \$
Excédent (déficit) de l'exercice lié aux activités	32 760 772 \$	(832 145) \$
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS À LA FIN DE L'EXERCICE	25 611 702 \$	(7 149 070) \$

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
Exercice terminé le 30 juin

	2023	2022 (redressé)
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse (Découvert bancaire)	38 706 188\$	(227 476) \$
Équivalents de trésorerie	-	24 355 000 \$
Subvention de fonctionnement à recevoir	28 317 213 \$	27 950 736 \$
Subvention d'investissement à recevoir	371 718 376 \$	261 031 040 \$
Subvention à recevoir - Financement	6 063 442 \$	6 112 904 \$
Taxe scolaire à recevoir	353 380 \$	273 920 \$
Débiteurs	5 472 581 \$	5 066 874 \$
Stocks destinés à la revente	83 631 \$	102 707 \$
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	450 714 811 \$	324 665 705 \$
PASSIFS		
Emprunts temporaires faisant l'objet d'une promesse de subvention	132 988 456 \$	89 289 811 \$
Créditeurs et frais courus à payer	45 808 927 \$	36 675 961 \$
Subvention d'investissement reportée	328 324 232 \$	245 372 199 \$
Revenus perçus d'avance	606 436 \$	796 353 \$
Provision pour avantages sociaux	9 472 744 \$	8 710 573 \$
Dettes à long terme à la charge de l'organisation scolaire	1 726 884 \$	1 826 501 \$
Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention	203 528 692 \$	170 814 140 \$
Passif au titre des sites contaminés	6 063 442 \$	6 112 904 \$
Autres passifs	39 503 545 \$	39 730 892 \$
TOTAL DES PASSIFS	768 023 358 \$	599 329 334 \$
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	(317 308 547) \$	(274 663 629) \$
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles	342 319 796 \$	266 960 179 \$
Stocks de fournitures	89 133 \$	51 308 \$
Charges payées d'avance	511 320 \$	503 072 \$
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	342 920 249 \$	267 514 559 \$
EXCÉDENT ACCUMULÉ	25 611 702 \$	(7 149 070) \$

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

6.2 Report des surplus et déficits pour les écoles primaires, secondaires, centre de formation professionnelle et formation générale adulte
(Service des ressources financières – Dossier de décision)

La loi stipule que : « À la fin de chaque exercice financier, les surplus de l'école et les déficits, le cas échéant, deviennent ceux du centre de services scolaire. Toutefois, le centre de services scolaire peut, pour l'exercice financier suivant, porter au crédit de l'école ou au crédit d'un autre établissement d'enseignement ces surplus ou déficits, en tout ou en partie, si le comité de répartition des ressources institué en vertu de l'article 193.2 en fait la recommandation et que le conseil d'administration du centre de services scolaire y donne suite. Si le conseil ne donne pas suite à cette recommandation, il doit motiver sa décision lors de la séance où elle est rejetée. » Extrait de la LIP article 96.24

Le comité de répartition des ressources s'est rencontré et recommande le report des surplus et déficits des établissements primaires et secondaires sauf pour les mesures spécifiques

Le comité de vérification s'est rencontré et il appuie la recommandation du comité de répartition des ressources.

RÉSOLUTION C.A. : 3006 / 2023

- CONSIDÉRANT la Loi sur l’instruction publique stipule que :
« À la fin de chaque exercice financier, les surplus de l’école, le cas échéant, deviennent ceux du centre de services scolaire. Toutefois, le centre de services scolaire peut, pour l’exercice financier suivant, porter au crédit de l’école ou au crédit d’un autre établissement d’enseignement ces surplus, en tout ou en partie, si le comité de répartition des ressources institué en vertu de l’article 193.2 en fait la recommandation et que le conseil d’administration du centre de services scolaire y donne suite. Si le conseil ne donne pas suite à cette recommandation, il doit motiver sa décision lors de la séance où elle est rejetée. » Extrait de la LIP article 96.24
- CONSIDÉRANT les résultats de l’année financière 2022-2023 nous permettent de reporter les surplus et déficits aux établissements sauf pour les mesures spécifiques.
- CONSIDÉRANT la recommandation du comité de répartition des ressources de reporter les surplus et déficits des établissements sauf pour les mesures spécifiques.
- CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification des ressources de reporter les surplus et déficits des établissements sauf pour les mesures spécifiques.

Il est proposé par M. Ugo Martin et appuyé par M. Jean-Claude Massé :

DE REPORTER les surplus et déficits des établissements dans l’année financière 2023-2024.

**La proposition est
ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ**

7. RAPPORT DES COMITÉS

7.1.1 RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D’ÉTHIQUE

N/A

7.1.2 RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

M. Bernard Gagnon souligne le travail exceptionnel du Service des ressources financières dans le cadre des états financiers et de sa collaboration avec les vérificateurs généraux du Québec.

7.1.3 RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Mme Isabelle Meilleur mentionne qu’une rencontre d’évaluation du directeur général a eu lieu et que le tout s’est bien déroulé.

7.1.4 RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF DU TRANSPORT

N/A

8 QUESTIONS DIVERSES

9 PROCHAINES RENCONTRES ET PROCHAINS TRAVAUX

- 9.1** Prochain atelier :
Mardi, 12 décembre 2023, 18h00
- 9.2** Prochaine séance du Conseil :
Mardi, 12 décembre 2023, 19h30

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour est épuisé, il est proposé par Mme Isabelle Meilleur appuyé par Mme Vickie Jutras de lever la séance ordinaire du conseil à 20 h 11.

Le secrétaire général,

La présidente,

Normand Page

Annie Boileau

ÉVALUATION DE LA RENCONTRE PAR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(Sortie du directeur général et du secrétaire général)